

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2025 à 19h 30 Salle de la mairie**

**Le Maire** Philippe HEITZ

**Membres présents** : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX  
- Elisabeth VILLARD - Vincent CARREY - Madjid BRIBI

**Membres représentés** /

**Membres absents** Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Émeline RAPAUD -  
Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

**Secrétaire de séance** : Madjid BRIBI

**Le quorum** 6

**Approbation du procès-verbal du 28 mai 2025 à l'unanimité**

**D2025-06- 31** : Convention précaire avec la SAS les ailes de Taillard (projet éolien)

Présentation d'une convention d'occupation précaire pour permettre le démarrage des travaux de défrichement à partir de septembre-octobre 2025. Elle concerne les travaux prévus sur les terrains communaux de la Faye pour les études préalables : défrichements, études géotechniques, archéologie préventive, et terrassement pour une base-vie. Les travaux plus importants (élargissement des pistes, fondations, terrassements) sont prévus pour septembre 2026 au plus tôt. La convention est consentie et acceptée pour la somme forfaitaire de 31 642 euros versés à la commune, montant issu d'une évaluation faite par l'ONF sur la valeur (actuelle et d'avenir) des bois coupés.

L'ACCA de Burdignes sera informée en temps utile des travaux à venir, de manière à coordonner travaux et chasse sur les terrains communaux concernés.

Planification d'une « balade éolienne » sur le site le 27 septembre à 14h. Organisation d'ateliers à la Maison dans la Nature avec différentes tables thématiques (élu, ingénieurs, naturalistes, collègue des citoyens).

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SAS les Ailes de Taillard.

**D2025-06- 32** : Décision modificative N°2 Budget communal

Suite à une erreur d'imputation il y a lieu de faire un modificatif du budget à savoir : ouverture de crédits en dépense au compte 1312 : Subv. transf. Régions et en recette au compte 1322 : Subv. non transf. Régions pour 12 450,00 € voté à l'unanimité.

**D2025-06- 33** : Servitude droit d'eau source de l'hermutz

Rappel de la délibération en date du 7 janvier 2005 concernant l'adduction d'eau du hameau de l'Hermetz, et rappel de la servitude établie auprès de l'étude de maître Sylvie ZAYER. Le Maire informe le conseil municipal que l'habitation sise au 225 route de l'Hermetz a été scindée en deux et qu'il faut régulariser la servitude afin que les deux habitations, numéros de parcelles B 899 et B 900, puissent disposer chacune d'un droit d'eau.

Le conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation à Mr le maire de signer cette servitude, auprès de l'étude de Maître Zayer à Bourg-Argental.

**D2025-06- 34** : Protocole transactionnel contentieux Mas de la Source

Présentation d'un accord trouvé suite à une médiation judiciaire concernant des constructions non conformes. Le contentieux porte principalement sur une cuisine extérieure à quatre pans (90m<sup>2</sup>) construite sans autorisation et une piscine. Les propriétaires s'engagent à :

- Démolir la charpente et la toiture de la cuisine extérieure avant le 31 décembre 2025
  - Mettre en conformité l'installation électrique selon les préconisations de l'expert judiciaire
  - Régulariser l'assainissement non collectif avant le 31 juillet 2025
  - Cesser définitivement l'activité de location du gîte
  - La commune s'engage à se désister de son action en justice si les travaux sont réalisés. - Des clauses pénales de 20 000 euros sont prévues en cas de non-respect des engagements.
- Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel contentieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

#### Questions diverses :

- Examen de devis pour des travaux électriques dans un bâtiment communal.
- Examen d'une demande de subvention de l'association de chasse pour l'achat de 600 gobelets réutilisables (300 euros). La demande intervenant bien après le vote du budget, elle sera à refaire, comme pour toutes les associations, avant le 31 décembre 2025 pour le budget 2026.
- Information sur la dotation d'aménité rurale. Cette subvention à venir devra être utilisée pour des projets environnementaux. Proposition de plantation d'arbres.
- Information sur le moratoire sur l'éolien et le photovoltaïque. Le maire a interpellé par courrier tous les parlementaires de la Loire sur un amendement voté à l'Assemblée nationale instaurant un moratoire sur l'éolien et le photovoltaïque. Suite à la mobilisation nationale, la loi a été rejetée en bloc par l'Assemblée Nationale et le moratoire est tombé.
- La députée de la Loire Andrée Taurinya, viendra visiter la commune le 24 juillet.

fin de la réunion à 22h30

#### Signatures

**Le Maire**



**Le Secrétaire de Séance**

